



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obésité

Question écrite n° 74235

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prise en charge médicale des patients obèses ou en surpoids. L'obésité constitue aujourd'hui un enjeu de santé publique croissant. En France, 14,5 % de la population adulte est atteinte d'obésité, soit 6,5 millions de Français, et 31,9 % est en surpoids. Or la prise en charge des personnes obèses dans l'ensemble du système de santé est déficiente. Ce constat a été souligné par les professionnels de santé et rappelé à plusieurs reprises par le rapport d'information n° 1131 visant à faire de la lutte contre l'épidémie d'obésité et de surpoids une grande cause nationale. Plusieurs actions ministérielles ont été engagées et notamment la mise à niveau en termes d'accueil, de personnels et d'équipements des 31 centres de référence régionaux. Elle la prie de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement de cette action.

Texte de la réponse

En France, près de 15 % de la population adulte est obèse. La prévalence était de l'ordre de 8,5 % il y a douze ans. Même si la prévalence de l'obésité infantile s'est stabilisée depuis 2000, voire commence à diminuer selon l'enquête réalisée par la Direction de la recherche, études, évaluation statistique du ministère chargé de la santé (DREES) datant de septembre 2010 (enquête relative à l'évolution de la prévalence du surpoids et de l'obésité des enfants réalisée sur 23 365 enfants de cinq-six ans dans 3 459 écoles réparties dans toute la France), un enfant sur six présente encore à ce jour un excès de poids. L'augmentation de la prévalence de l'obésité au cours des dernières années a concerné particulièrement les populations défavorisées et les formes graves. Les conséquences sur la santé sont dominées par le diabète et l'hypertension, les maladies cardio-vasculaires et respiratoires, les atteintes articulaires sources de handicaps et certains cancers. L'obésité retentit également sur la qualité de vie, elle est à l'origine de stigmatisation et de discrimination. C'est une source d'inégalité sociale de santé. L'obésité est considérée par de nombreux experts comme une maladie de la transition économique et nutritionnelle. Dans ce contexte, le Président de la République souhaite que notre pays s'engage résolument dans la prévention de l'obésité et améliore sa prise en charge tout en accroissant l'effort de recherche. Dans cette perspective, en 2009, une commission sur la prévention et la prise en charge de l'obésité chargée de présenter des propositions en vue d'un plan d'action triennal. Sur la base des conclusions de cette commission, le chef de l'État a lancé un « plan obésité », à l'occasion de la journée européenne de l'obésité (mai 2010), afin d'enrayer la progression de la maladie et de faire face à ses conséquences médicales et sociales. Pour la mise en oeuvre de ce plan, l'État entend mobiliser tous les partenaires de la prévention : les partenaires institutionnels, les acteurs du système de santé, les associations, les médias, les entreprises. Le Président de la République a souhaité que la mise en oeuvre de ces différentes mesures soit menée en lien étroit avec les ministères chargés de la santé, des sports, de l'alimentation et de l'agriculture, de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'éducation nationale, de la consommation, de la jeunesse et des aînés, de la cohésion sociale, ainsi qu'avec leurs partenaires publics (collectivités territoriales), associatifs (consommateurs, patients) et économiques. Le plan obésité, qui sera mis en oeuvre de 2011 à 2013, devrait s'articuler autour de 4 axes prioritaires : 1. Améliorer l'offre de soins et promouvoir le dépistage ; 2. Mobiliser les partenaires de la

prévention et agir sur l'environnement ; 3. Prendre en compte les situations de vulnérabilité et la discrimination des personnes obèses ; 4. Investir dans la recherche. Aussi, les questions relatives à la vulnérabilité, la prise en charge des enfants obèses en milieu scolaire, les discriminations à l'égard des personnes obèses, le renforcement de l'information en direction du grand public et des professionnels, l'allaitement maternel, l'amélioration de l'organisation des soins et l'accueil des personnes obèses en établissements de santé, la sédentarité et bonnes pratiques du temps d'écran devraient être traitées dans le cadre de ce plan. Une déclinaison spécifique pour les départements d'outre-mer sera également élaborée.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74235

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2887

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5563